

LES VISITES



Les horaires de visite sont régulés par l'équipe soignante en fonction de vos souhaits ou des soins en cours. Plusieurs modalités de fonctionnement sont à respecter :

- Les visites sont autorisées tous les jours de 13h00 à 20h00 afin de respecter l'organisation des soins.
- Les proches et accompagnants peuvent contacter les infirmières ou le secrétariat par téléphone de 11h00 à 13h30 le matin et l'après-midi à partir de 14h00.
- Un accompagnant peut rester la nuit après accord du médecin en charge du patient.
- La visite des jeunes enfants peut-être autorisée après accord du médecin.

Des renseignements sur l'évolution de votre état de santé pourront être donnés aux membres de votre famille ou vos proches seulement avec votre accord.

LA POLITIQUE QUALITE DE L'ETABLISSEMENT



Les services de médecine élaborent et mettent en œuvre une politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins ainsi qu'une gestion des risques visant à prévenir et traiter les événements indésirables liés à leurs activités.

Un plan d'actions est élaboré chaque année recensant tous les axes de travail en lien avec la pertinence, l'efficacité et sécurité des soins, les droits et besoins du patient de manière à répondre aux exigences de certification.

Les indicateurs de qualité et de sécurité des soins (IQSS) sont recueillis chaque année. Ils sont affichés au sein de chaque service.

CONTACTS

DR DEVESA-MANSOUR

CHEF DE SERVICE
MEDECINE POLYVALENTE 1

N° SECRÉTARIAT : 05.55.51.87.20

DR BOUQUET

RESPONSABLE UNITÉ MEDECINE INTERNE
MEDECINE POLYVALENTE 2

N° SECRÉTARIAT : 05.55.51.48.20

Centre Hospitalier de Guéret
39 avenue de la sénatorerie
23000 Guéret

www.ch-gueret.fr



Votre séjour
en médecine polyvalente



LES SERVICES



L'accueil et la continuité des soins est assuré 24h/24h par nos équipes.

Le service est situé au 4ème étage et divisé en deux secteurs munis de chambres individuelles :

1) médecine polyvalente 1 hématologie

2) médecine polyvalente 2 médecine interne-oncologie

Des consultations externes sont également assurées au rez-de-chaussée du CH de Guéret.

Une équipe pluri-professionnelle à votre écoute !

L'équipe médicale

- Chef de pôle : Dr AMILHAUD BORDIER
- Médecine polyvalente 1 :
DR DEVESA-MANSOUR (cheffe de service)
- Médecine polyvalente 2 :
DR BOUQUET (responsable d'unité)

Des internes peuvent également assurer votre prise en charge.

L'équipe paramédicale

Le Cadre Collaborateur de Pôle : Mme CONCHON

Il gère le pôle en collaboration avec les cadres de santé. Il est garant de la sécurité et de la qualité des soins.

Les cadres de santé sont garants de l'organisation et veille à ce que toutes les prises en soins soient adaptées à chaque état de santé.

Le cadre sera votre interlocuteur pour toutes les questions concernant le déroulement de votre séjour.

VOTRE SÉJOUR



L'accueil

Le livret d'accueil de l'établissement vous sera remis par l'équipe paramédicale à votre installation ainsi qu'un questionnaire de satisfaction à remplir à l'issue de votre séjour.

Le livret vous informe de certaines notions essentielles :

- Personne de confiance
- Directives anticipées
- Commission des usagers
- Charte du patient hospitalisé

Votre séjour

Votre projet de soins, proposé par l'équipe, est mis en place avec votre accord.

L'équipe est expérimentée pour vous prodiguer des soins à visée diagnostique et thérapeutique. Elle est compétente et se tient à jour des dernières recommandations publiées.

Les repas

Ces moments importants de votre journée sont proposés aux horaires suivants :

- Petit-déjeuner : entre 8h00 et 8h30
- Déjeuner : entre 12h00 et 12h30
- Dîner : entre 18h00 et 18h30

Certains examens nécessitent d'être à jeun (décision médicale).

Des réfrigérateurs sont à votre disposition en fonction de vos besoins et volontés nutritionnelles, après discussion avec l'équipe soignante.

Vos proches doivent se renseigner auprès de l'équipe soignante avant de vous apporter des collations.

VOTRE SORTIE



L'équipe vous accompagne, après votre accord et plusieurs possibilités de sortie s'offrent à vous :

- Un retour à domicile accompagné si besoin d'un projet de soins à domicile.
- Un transfert vers un autre établissement.
- Un transfert vers un service de soins médicaux et de réadaptation (SMR).
- Un transfert en unité de soins de longue durée (USLD) ou en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Votre sortie est complétée par une lettre de liaison qui vous sera remise à votre sortie et envoyée à votre médecin traitant.

Vous trouverez toutes les informations relatives à votre dossier médical sur "Mon espace Santé".

